

Règlement de la compétition internationale

FESTIVAL FILMER LE TRAVAIL

8-17 février 2019

Poitiers, France

Dates

La **10ème édition** du festival Filmer le travail aura lieu à **Poitiers du 8 au 17 février 2019**.

L'association Filmer le travail

L'association Filmer le travail est une initiative de l'Université de Poitiers, de l'Espace Mendès France et de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Poitou-Charentes (ARACT).

Ses actions sont co-organisées par la région Nouvelle-Aquitaine et la ville de Poitiers.

Son objectif est triple :

- faire connaître à un public large la production cinématographique sur le thème du travail
- analyser et dynamiser l'usage de l'image en sciences sociales
- ouvrir un espace de réflexion et de débat sur l'évolution et l'avenir du travail

Le festival Filmer le travail

L'association Filmer le travail organise chaque année le festival Filmer le travail dont un des objectifs est de promouvoir les films d'auteur, originaux et créatifs, sur le travail. Le festival se veut un espace de rencontre et de débats entre cinéastes, chercheurs, travailleurs, acteurs sociaux, partenaires sociaux et le public.

Ce festival est un événement unique en France qui croise les regards dans le champ du cinéma et des sciences humaines et sociales sur le travail à travers une programmation qui mêle cinéma, conférences, rencontres, littérature, musique, exposition et programmation jeune public.

Eligibilité

La compétition internationale 2019 est ouverte aux : documentaires de création, films de fiction, films expérimentaux, films d'animation ainsi que les productions qui explorent et interrogent les frontières entre ces différents genres.

Peuvent être ainsi sélectionnés : les films qui décrivent et analysent le travail et ses mutations ; ceux rendant compte d'un monde professionnel particulier et des activités qui y sont rattachées (quel que soit le champ d'activité abordé) ; ceux qui abordent des thématiques reliées (précarité, chômage, non-travail, etc). Les films sélectionnés devront affirmer et développer un point de vue spécifique et proposer un regard critique et indépendant, non inféodé à des intérêts particuliers.

Ainsi les reportages, magazines télévisuels et films insitutionnels ne seront pas acceptés.

Aucun critère de durée n'est imposé.

Les œuvres devront avoir été terminées ou produites **à partir du 1er janvier 2017**.

Inscription

L'inscription à la compétition doit s'effectuer sur la plateforme du Docfilmdepôt (www.docfilmdepot.com).

Date limite d'inscription : **28 septembre 2018**.

Pour les films en langue non francophone, un sous-titrage en anglais est exigé pour la copie de visionnage qui sera inscrite sur la plateforme du Docfilmdepôt.

Les résultats de la sélection seront annoncés **au plus tard début janvier 2019**.

Les auteurs, producteurs et diffuseurs s'engagent à ne pas communiquer sur les résultats avant l'annonce officielle de la sélection par le festival.

Pour les films non sélectionnés, l'information sera donnée par courriel.

Sélection et matériel

Les copies de diffusion devront impérativement parvenir au festival **d'ici le 18 janvier 2019**.

Le transport aller des copies est à la charge des participants.

Le festival prend en charge le transport retour.

Les films sélectionnés doivent exister en format DCP, Blu-ray ou HD files. Ils seront projetés en DCP. Une copie Blu-ray de sécurité est conseillée.

Les œuvres doivent être en version originale.

Les films en langue non francophone doivent comporter des sous-titres en français.

Pour les films francophones, une version originale sous-titrée en anglais pourra également être demandée.

Sélection et droits de diffusion

Les auteurs, producteurs et diffuseurs s'engagent à ne pas retirer leur(s) film(s) de la compétition après confirmation de leur sélection. Ils renoncent à la perception des droits sur la diffusion de leur oeuvre pendant la durée et dans le cadre du festival.

Eléments de promotion

En cas de sélection du film, des photos en haute définition du film devront être envoyés au festival.

Les ayants droit des films sélectionnés s'engagent à fournir gratuitement des extraits des films (trois minutes maximum) pour assurer la promotion du festival auprès des chaînes de télévision, sur internet et dans le cadre de la bande-annonce réalisée par le festival.

Les ayants droit des films primés s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel, le libellé complet du prix reçu accompagné de la mention :

« Festival Filmer le travail – Poitiers – 2019 »

Jury et prix

Un jury indépendant attribuera quatre prix aux longs et courts métrages en sélection :

- Le grand prix Filmer le travail - 3 000 euros
- Le prix spécial du public - 1500 euros
- Le prix « Restitution du travail contemporain » - 1500 euros
- Le prix « Valorisation de la recherche » - 1500 euros

Les courts métrages d'une durée égale ou inférieure à 30 minutes, concourent également au Prix des lycéens et des apprentis - 1000 euros.

Archives

Les auteurs, producteurs et diffuseurs s'engagent, à l'annonce d'un film en sélection, à fournir deux copies DVD de la version définitive du film. Les DVD seront conservés pour la base de données de Filmer le travail mais ne pourront être utilisés dans le cadre d'une diffusion sans l'accord des ayants-droits.

Reprises et avant-premières

La direction artistique du festival pourra montrer un ou plusieurs films sélectionnés en avant-première dans la région Nouvelle Aquitaine.

Les films primés pourront être projetés dans le cadre de "hors les murs" (reprises) que le festival organise à Nantes, Paris, Bordeaux et Lyon.

Assurance

Le festival assure les copies de leur date d'arrivée à Poitiers jusqu'à leur renvoi.

Invitation au festival

Les réalisateurs et réalisatrices dont les films seront sélectionnés seront invité.e.s au festival. Les conditions de prise en charge du transport, de l'hébergement et de la restauration seront communiquées à chaque participant.e lors de l'annonce de la sélection. Les réalisateurs et réalisatrices invité.e.s seront sollicité.e.s pour assister aux différentes projections de la compétition et pour participer à des débats organisés lors de ces projections ainsi qu'à la remise des prix.

Acceptation du règlement

L'inscription et la participation au festival impliquent l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Filmer le travail – 1 place de la cathédrale
CS 80964 – 86 038 POITIERS CEDEX – FRANCE
inscriptions@filmerletravail.org / filmerletravail.org
Tel : +33 (0)5 49 11 96 85
Fax : +33 (0)5 49 41 38 56

